

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 151 (2006)
Heft: 8-9

Artikel: En cas de nécessité... L'Armée XXI : capacité à durer et montée en puissance
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En cas de nécessité...

L'Armée XXI: capacité à durer et montée en puissance

Les menaces, les dangers actuels et prévisibles sont déterminants pour définir les prestations que l'armée doit être capable de fournir. Les autorités politiques (Conseil fédéral, Parlement) évaluent les menaces et, sur cette base, définissent les dangers et les missions de l'armée. Il en découle un profil des prestations qu'elle doit être capable de fournir. Mais après quelle préparation et pour combien de temps ?

Si la situation évolue ou si des indices vraisemblables de modifications futures apparaissent, ce profil de prestations doit être adapté, afin que l'armée puisse faire face aux menaces et aux dangers réels, qu'elle continue à assurer efficacement la sécurité du pays et de la population. Deux types de changements peuvent se produire.

Un changement graduel, sur plusieurs années, qui ne constitue pas un danger existentiel pour la Suisse. La situation peut être prise en compte par une étape de réalisation de l'armée (pas de modifications fondamentales, mais des adaptations dans le cadre existant, cela sur plusieurs années). Il reste possible, même si actuellement c'est peu vraisemblable, qu'une modification de la situation intervienne, qui exige, sous la pression du temps, un accroissement massif des prestations de l'armée. Elle devrait alors monter en puissance, c'est-à-dire que des mesures drastiques devraient être prises pour élever le potentiel de ses prestations, aussi rapidement que possible, entre autres dans les domaines du bud-

get, de l'équipement, de l'armement, de la durée des services.

La situation actuelle correspond au premier cas: une étape de réalisation 2008-2011 est nécessaire pour que l'armée s'adapte à l'évolution des menaces et des dangers. Il ne s'agit pas de procéder dans l'urgence à des modifications radicales. Concrètement, l'évolution actuelle et prévisible des menaces et des dangers justifie un renforcement des moyens de l'armée pour la sûreté sectorielle.

Vu les ressources limitées sur les plans financier, personnel et temporel, il est inévitable de procéder à une réduction quantitative des éléments prévus en premier lieu pour la défense contre une attaque militaire (la situation actuelle et prévisible des menaces le permet). Cependant, on ne peut assumer la responsabilité de cette réduction que dans la mesure où l'armée est capable de monter en puissance à temps, en cas de nécessité. C'est pourquoi l'état-major de planification de l'armée a réalisé une étude de faisabilité sur la montée en puissance.

Elle définit les notions de capacité à durer et de montée en puissance, met en évidence leurs interactions, sur la base de suppositions et d'hypothèses, présente les processus. Ce qui serait déterminant serait l'apparition d'une situation qui nécessiterait une montée en puissance. C'est seulement à ce moment-là qu'il serait possible de faire des appréciations précises concernant le temps nécessaire pour le faire et les moyens financiers, de proposer une planification détaillée ainsi que les mesures concrètes.

Du reste, la montée en puissance n'est pas une notion nouvelle pour l'armée. Dans les années 1990 déjà, il avait été décidé de renoncer à la capacité de l'aviation de combattre des objectifs terrestres; en matière de capacité de reconnaissance, la mise hors service des *Mirage III-RS* a créé une lacune que l'on a acceptée.

Résumé de l'étude

L'étude *Capacité à durer et montée en puissance* définit les deux notions, présente les éta-

pes critiques et démontre le mécanisme de base d'une montée en puissance. Grâce à trois scénarios, on examine dans quelle mesure la capacité à durer de l'armée peut être assurée et les conditions qui rendent une montée en puissance nécessaire.

La capacité à durer désigne «*l'aptitude d'une force à maintenir une prestation au niveau requis pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de sa mission.*» Elle fait partie intégrante des prestations de l'armée, elle a été fixée pour tous les types d'opérations et définit les prestations standard de l'armée. La montée en puissance désigne «*l'élévation du potentiel de prestations de l'armée existante, au cas où une dégradation de notre environnement de sécurité se dessine concrètement, et sur la base de décisions politiques dans les domaines de la doctrine, de l'organisation, de l'instruction, du matériel et du personnel.*» Par la montée en puissance, l'armée devrait acquérir à temps les capacités qui lui manquent pour faire face à l'émergence d'une menace concrète.

La capacité à durer a été évaluée en fonction d'hypothèses concernant les forces engagées. Trois scénarios ont été étudiés sur la base du *Profil de prestations de l'armée après la mise en œuvre de l'étape de réalisation 2008-2011* :

■ L'armée est en mesure, sans montée en puissance, d'assurer un engagement de sûreté sectorielle préventive en Suisse avec un effectif de 27000 militaires pendant une période de 8 à 24 mois. Une adaptation du



En cas de montée en puissance y aura-t-il assez de places d'exercice et de tir?...

plan des services ou une mise sur pied de troupes hors du plan des services normal serait nécessaire.

■ Un engagement de sûreté sectorielle en Suisse avec un effectif de 46000 militaires serait réalisable sur une période 2 à 6 mois, pour autant que la capacité dans le domaine de la maintenance ait été élevée auparavant. Les formations mécanisées ne seraient pas engagées en priorité dans un tel cas mais, si nécessaire, elles pourraient relever les troupes engagées et prolonger ainsi la capacité à durer des Forces terrestres au-delà de 6 mois.

■ Pour une opération importante de démonstration de la capacité de défense, par exemple sous forme d'une contre-concentration sur des parties de la frontière, avec un effectif de 64000 militaires, le gros de l'armée serait engagé. Elle ne serait ni en mesure de procéder à des relèves afin d'augmenter

la capacité à durer, ni de conduire parallèlement une montée en puissance. Pour qu'une telle opération puisse être mise en œuvre, une montée en puissance devrait avoir lieu préalablement. La nature, l'étendue et la durée nécessaire de cette montée en puissance dépendrait de la menace concrète.

Ces variantes montrent qu'un effectif de l'armée de 120000 (sans les écoles de recrues et sans la réserve) ne doit pas être réduit dans l'intérêt de la capacité à durer, car les troupes engagées doivent être périodiquement relevées. S'agissant d'une montée en puissance visant à contrer une menace militaire massive, l'étude identifie les phases critiques suivantes :

■ Une montée en puissance ne peut pas débiter à partir de rien, elle doit s'appuyer sur une compétence de base. La constitution de capacités exige des décisions politiques prises au moment opportun.



... Y aura-t-il le nombre d'instructeurs nécessaires?

■ Les services de renseignement jouent un rôle essentiel dans le déclenchement d'une montée en puissance, en détectant de manière précoce la dégradation de l'environnement de sécurité. C'est sur la base de ces informations que les autorités politiques prennent leurs décisions.

■ Le temps disponible entre la détection d'une dégradation significative de l'environnement et les décisions politiques doit être mis à profit par l'armée pour réaliser tous les préparatifs possibles.

■ Dès que les décisions politiques sont prises, la planification de la montée en puissance (en partie déjà commencée pendant le processus de décision) peut être mise en œuvre. En l'état actuel, le temps minimum nécessaire à une montée en puissance pour la défense contre une attaque militaire est estimé

à 5-6 ans. Durant ce laps de temps, le potentiel de prestations de l'armée doit être augmenté dans les domaines de la doctrine, de l'organisation, de l'instruction, du matériel et du personnel. Les mesures concrètes qui devraient être prises ne peuvent pas être données aujourd'hui, car elles dépendent de la nature et de l'ampleur de la menace contre laquelle l'armée devrait monter en puissance. Des arrêtés fédéraux urgents pourraient accélérer la montée en puissance.

■ Du point de vue militaire, l'acquisition d'équipements et d'armements apparaît critique dans la réalisation d'une montée en puissance. L'industrie suisse n'est aujourd'hui plus en mesure de produire une gamme suffisante d'armements et de munitions. Pour ces achats de matériels, la Suisse devrait se tourner vers l'étranger. Dans un environnement de sécurité dé-

gradé, ces acquisitions pourraient se révéler problématiques, car d'autres pays pourraient vouloir acquérir en même temps les mêmes matériels. La Suisse doit donc développer une politique industrielle et technologique lui permettant de produire les matériels nécessaires dans certains domaines, et de les acquérir en coopération avec l'étrangers dans d'autres domaines.

■ L'instruction de spécialistes pour des fonctions-clés, par exemple les pilotes d'avions de combat, est aussi un élément critique.

■ La montée en puissance pour la défense contre une menace militaire, qui représente la variante la plus exigeante, réclamerait une élévation des dépenses en matière de défense à environ 3,3% du produit intérieur brut. Cette part s'élève actuellement à 1% du produit intérieur brut.

Cette étude n'est pas la dernière au sujet de la montée en puissance, mais l'examen des mécanismes de la montée en puissance sur la base de plusieurs variantes. Elle permet d'en clarifier la faisabilité et d'en identifier les éléments critiques. Elle constitue ainsi une base pour de futures clarifications, bien que ce soit seulement dans le cas d'une menace réelle qu'il serait possible de définir les objectifs d'une montée en puissance de l'armée et ce qui serait alors nécessaire pour les atteindre.

DDPS